

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SILLAS  
du Vendredi 08 juillet 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SILLAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DESQUEYROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes LABESQUE Françoise, MARACHE Corinne, MIRAMBET Séverine, ZAGO Mélanie, MM PLANTEY Jérémy, DABESCAT Vincent, LABARCHEDE Jérôme et COUZINET David.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme RÉJALOT Élisabeth.

Secrétaire de séance : Mme MIRAMBET Séverine.

Monsieur le Maire effectue la lecture du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2021 ; Celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

TERRAINS A BÂTIR – Lieu-dit « Séguès »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande d'un particulier pour l'achat d'un terrain constructible situé derrière la salle des fêtes.

La visite d'un géomètre a été demandé afin de connaître le montant pour effectuer un bornage de lots. Celui-ci nous a suggéré de passer cette voie de desserte en voirie communale et éventuellement de faire le tour de salle.

Après discussion, cette future voie restera simple et ne fera pas le tour de la salle des fêtes ; aussi il faut voir avec le CDC du Bazadais – service voirie – s'il y a la possibilité de l'inscrire dans le réseau de voie communale de Sillas et si les travaux seraient pris en charge par celle-ci.

Concernant la vente de terrain, il n'y aura que deux lots à construire. (Vote à l'unanimité).

Un devis a été demandé à l'entreprise ESPUNY, pour la réalisation de la voie et la création des réseaux pour un montant de 26.700 € HT pour trois lots.

Des devis sont demandés pour les réseaux d'eau et d'électricité.

ACQUISITION PARCELLES DE PINS de Mr DOUX – « Séguès » -

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une partie des parcelles A492 et A201 (situées derrière la salle des fêtes) va être acquise par Mr PLANTEY Fabien (acqureur de la maison de Mr GOURGUES).

Afin d'agrandir le patrimoine de la commune, il serait judicieux de faire une estimation à Mr Georges DOUX, afin que la commune achète le reste de ces parcelles.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Celui-ci est prévu en janvier et février 2022 au lieu de cette année en raison du COVID. Mme SAUTS Leslie était d'accord pour le faire en début 2021 ; aussi nous allons la consulter afin de connaître ses dispositions pour le réaliser en 2022.

ADRESSAGE

Mr le Maire a rencontré Mme le Maire de GRIGNOLS concernant l'adressage commun aux deux communes. Il serait judicieux de proposer ensemble un même nom de rue pour la route de l'Église à celle de Lerm-et-Musset. L'information est en cours.



Constitution et adhésion au groupement de commande entre la CDC du Bazadais et les communes membres concernant les travaux de voirie (2022 – 2016) – délib 10\_2021

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6, L2113-7 et R2332-15.

Considérant que le Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes, qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Considérant que la Communauté de communes du Bazadais et ses communes membres présentent des besoins similaires en matière de travaux de gros entretien de la voirie et de création de voiries.

Dès lors, il apparaît nécessaire de constituer un groupement de commandes afin :

- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des études et de piloter des travaux de voirie (gros entretien et création de voiries),
- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des travaux de gros entretien de la voirie,
- de sélectionner un prestataire commun en charge de réaliser des travaux de création de voiries.

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- De valider la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes du Bazadais et les communes membres intéressées concernant des travaux de voirie, et d'y adhérer ;
- De désigner la Communauté de Communes du Bazadais en tant que coordinatrice du groupement de commandes de travaux de voirie ;
- D'approuver la convention précisant le fonctionnement et les obligations des membres du groupement de commandes de travaux de voirie ;
- D'autoriser Mr le Maire à signer ladite convention.

JOURNAL « LE SABITOUT » - - délib 11\_2021

A ce jour, la Commune de SILLAS participe à la rédaction du journal « Le Sabitout » qui informe la population des différentes informations de notre commune.

Cependant notre petit village n'a pas ou peu d'information à communiquer.

De ce fait, il a été décidé, à ce jour, d'arrêter cette participation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Il a été décidé de faire une parution de bulletins municipaux pour informer nos administrés dès que cela semble nécessaire.

Monsieur le Maire donne lecture du montant de la participation annuelle du journal « Le Sabitout ».

En raison de très peu d'information de la Commune de Sillas, Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE d'arrêter la participation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- DEMANDE à la Commune de CAPTIEUX de ne plus mentionner la Commune de Sillas sur ce journal à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- DE RÉGULARISER le versement au prorata des mois utilisés,
- AUTORISE Mr le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.